

L'an deux mil seize, le vingt-quatre du mois de novembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ARCIS, Maire de la Commune du Monastier-sur-Gazeille.

Présents : Mrs Michel ARCIS, Alain GALLAND, Patrick ROCHE, Sébastien MIALON, Mme Laure JOURDAN, Mrs Régis LAC, Michel MOUNIER, Mme Chantal GERENTES, Mr Patrick VEY, Mme Marie-Hélène ROUX, Mrs Christophe GIRAUD, Philippe CRESPIY, Jean-Paul PANNEFIEU, André NICOLAS, Mme Sandra LHOSTE

Absents représentés : Mme Agnès MERCIER (représentée par Mr Sébastien MIALON), Mme Sophie AVOUAC (représentée par Mme Laure JOURDAN), Mme Janet DARNE (représentée par Mme Chantal GERENTES).

Absents : Mr Maurice MARCON

Mr Michel MOUNIER a été nommé secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 20 heures.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Mr le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte-rendu de la séance du 29 septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

Droits de préemption

- Vente d'une parcelle de terrain bâtie sise section AC numéro 412 (Esplanade Stevenson)

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas préempter sur la vente présentée.

Mr le Maire indique que suite à une rencontre avec le futur propriétaire du bâtiment de l'ancien 8 à 8, les modalités de vente d'une partie du domaine public de la commune ont été évoquées. L'acquéreur souhaite ainsi acheter le talus situé sous le bâtiment ainsi qu'une partie du chemin situé entre le bâtiment et la parcelle AC 175. Une bande de 4 mètres sera conservée par la commune afin de permettre éventuellement le passage de réseaux. Mr le Maire ajoute que la parcelle AC 173 constituant une partie du parking de l'Esplanade Stevenson appartient en fait au Crédit Agricole et précise que sans accord préalable et participation du propriétaire, les réseaux devraient être amenés en limite de propriété et le goudronnage ne serait pas réalisé dans le cadre des travaux en cours.

Décisions modificatives :

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de délibérer afin de procéder à des mouvements de crédits sur le budget principal :

- Compte 6218 (dépenses de fonctionnement) : + 15 000 Euros
- Compte 6574 (dépenses de fonctionnement) : - 15 000 Euros

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la décision modificative présentée.

Délibérations diverses :

Nomination des nouveaux délégués au syndicat des eaux : Mr le Maire donne connaissance au Conseil de l'arrêté préfectoral portant sur la fusion des syndicats des eaux du département. Il indique qu'il y a lieu de nommer les délégués de notre commune devant siéger au sein du futur Syndicat d'Eau et Assainissement du Velay Rural, dit 'Les eaux du Velay'. Mr Jean-Paul PANNEFIEU précise qu'il s'abstiendra car il était défavorable au principe de fusion des syndicats. Après délibération, le Conseil Municipal décide de nommer, avec deux abstentions (Jean-Paul PANNEFIEU et Philippe CRESPIY), Monsieur Patrick VEY et Madame Chantal GERENTES en tant que délégués titulaires, et Monsieur Michel MOUNIER en tant que délégué suppléant.

Préavis bail à usage professionnel – Pôle Santé : Monsieur Le Maire indique au Conseil que la psychologue présente au Pole Santé souhaite quitter le local qu'elle occupait depuis juillet 2015 consécutivement à son déménagement en Ardèche. Il précise également que ce local sera repris par un nouveau professionnel de santé dès le mois de février 2017, mais que cette installation nécessitera des travaux. Afin de pouvoir réaliser ces travaux dans les meilleurs délais, il propose au Conseil de réduire la durée du préavis qui est normalement de 6 mois, et de le ramener à deux mois. Les travaux pourraient ainsi commencer très rapidement. Après délibération, le Conseil approuve l'accord amiable conclu à l'unanimité et accepte donc la réduction du préavis du bail signé avec la psychologue et son départ à compter du 31 décembre 2016.

Bail nouveau cabinet dentaire : Monsieur le Maire indique qu'une dentiste viendra s'installer dans les locaux évoqués mais que comme cela a été indiqué, son installation nécessite des travaux. Elle souhaite par ailleurs pouvoir disposer de deux locaux voisins. Il est donc nécessaire de décider du montant du nouveau loyer ainsi créé. Après délibération et vote, le Conseil approuve à l'unanimité de fixer le montant de cette location à 371 € HT soit 445.20 € TTC et à signer le contrat de location de ce local de 42.378 m² avec la personne concernée.

Création des postes d'agents recenseurs : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que les opérations de recensement de la population se dérouleront au mois de janvier et février 2017. Il indique qu'il y a donc lieu de créer les postes d'agents recenseurs nécessaires et de fixer le montant de leurs indemnités. Il présente le budget prévisionnel des dépenses et indique que la dotation de recensement a baissé d'environ 500 € depuis 2012. De plus, les cotisations salariales et patronales ayant augmenté, les charges seront donc supérieures pour la commune. Après délibération et vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de créer quatre postes d'agents recenseurs contractuels pour cette opération et de fixer leurs indemnités comme suit :

- 1.35 € par bulletin individuel collecté
- 0.80 € par feuille de logement collecté
- 30 € par demi-journée de formation
- 120 € pour la tournée de reconnaissance

L'élu référent pour le recensement de la population sera Monsieur Alain GALLAND.

Vote des tarifs 2017 : Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de fixer les tarifs 2017. Il propose une grille tarifaire identique à l'année 2016 en modifiant uniquement les tarifs de vente des concessions au cimetière communal :

LIBELLE	Tarifs 2017
LOCATION SALLE DES FETES	
AVEC LA CUISINE (caution de 800 €uros et attestation d'assurance fournie)	
Restaurateurs de la commune	280.00 €
Restaurateurs hors commune	280.00 €
Repas privé habitant de la commune	280.00 €
Repas privé hors commune	550.00 €
Associations de la commune (sans restaurateurs)	100.00 €
Associations hors commune (sans restaurateurs)	200.00 €
SANS LA CUISINE (caution de 800 €uros et attestation d'assurance fournie)	
Privé de la commune	150.00 €
Privé hors commune	350.00 €
Assemblée générale de banque	350.00 €
Ventes commerciales	400.00 €
Associations de la commune (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)	100.00 €
Associations hors commune	150.00 €
Associations Communauté des communes	100.00 €
Spectacles et manifestations des écoles	Gratuité
Associations caritatives locales	Gratuité

Associations de la commune pour activités (annuel)							Gratuité
Associations hors commune pour activités (annuel)							150.00 €
LOCATION SALLE DE LA VICAIRIE (chauffage compris) – Maximum 19 personnes (caution de 800 €uros et attestation d'assurance fournie)							
Particuliers avec un maximum de 19 personnes							60.00 €
Assemblée générale, réunion (banque, assurance, MSA)							100.00 €
Associations de la commune pour activités (annuel)							Gratuité
Associations hors commune pour activités (annuel)							100.00 €
Associations de la commune - location ponctuelle 1 jour							Gratuité
Associations hors commune - location ponctuelle 1 jour (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)							60.00 €
LOCATION SALLES DU CHATEAU (chauffage compris) – Maximum 50 personnes (caution de 800 €uros et attestation d'assurance fournie)							
Particuliers de la commune uniquement							80.00 €
Assemblée générale, réunion (banque, assurance, MSA)							100.00 €
Associations de la commune pour activités lucratives annuelles							100.00 €
Associations hors commune pour activités annuelles							120.00 €
Cérémonies ou fêtes extérieures (en cas d'intempéries)							100.00 €
Associations de la commune - location ponctuelle 1 jour							Gratuité
Associations hors commune - location ponctuelle 1 jour (gratuité si spectacle ou animation ouvert au public)							80.00 €
PRET DE MATERIEL							
	Chaises Par tranche de 50 chaises	Tables à l'unité (caution 100	Sono Caution 300 €	Barnum Caution 400 €	Podium le module Caution 400 €	Barrières Vauban par tranche de 10 barrières	
(caution 100 € sauf associations Communales)							
Associations de la commune	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	Gratuité	
Associations hors commune	15.00 €	2.00 €	Non	Non	3.00 €	35.00 €	
Privés de la commune	15.00 €	2.00 €	Non	Non	2.00 €	35.00 €	
Privés hors commune	20.00 €	5.00 €	Non	Non	Non	Non	
Communes de la CCPM	10.00 €	2.00 €	Non	20.00 €	2.00 €	35.00 €	
Communauté des communes	Gratuité	Gratuité	Non	Gratuité	Gratuité	Gratuité	
Autres communes	20.00 €	5.00 €	Non	Non	4.00 €	40.00 €	
BOULODROME							
Privé apéritifs							70.00 €
Location communes et CCPM (par mois)							50.00 €
TARIFS EAU POTABLE							
Abonnement au service							52.00 €
Consommation : tranche de 1 à 150 m3							0.90 €
Consommation : tranche de 151 à 300 m3							0.90 €
Consommation : Tranche au-dessus de 301 m3							0.60 €
Participation aux frais de branchement au réseau (jusqu'à 5 mètres – au-delà sur devis)							800.00 €
Installation compteur d'eau sans déplacement							200.00 €
Installation compteur d'eau avec déplacement							300.00 €
Ouverture ou fermeture de vanne extérieure							27.00 €
TARIFS ASSAINISSEMENT							
Abonnement au service collectif							57.00 €
Le m3 d'eau résiduelle							1.10 €
Participation pour le financement de l'assainissement collectif (prix par m ² de surface au plancher)							10.00 €
Frais de travaux de branchement jusqu'à 10 m de tranchée (au-delà de 10 m sur devis)							1500.00 €
Service public d'assainissement non collectif (SPANC)							10.00 €/an
CANTINE SCOLAIRE							
Le ticket pour un repas							3.20 €
ESPACE CULTUREL							

Adultes plein tarif		3.00 €
Adultes tarif réduit (groupe de + de 10 personnes) avec gratuité pour un accompagnateur et Enfants de 10 à 18 ans		2.00 €
Enfants de moins de 10 ans		Gratuité
Scolaires (gratuité pour les moins de 10 ans)		Gratuité
PISCINE MUNICIPALE		
	Le ticket	Carte 10 entrées
Adultes	2.50 €	20.00 €
Tarif réduit : étudiants, enfants de 4 à 16 ans	1.20 €	10.00 €
Classe piscine, colonie, centre de vacances	0.80 €	
GITE D'ETAPES – Maximum 15 personnes		
La nuitée par personne		18.00 €
Tarif groupe (plus de 10 personnes)		15.00 €
TENNIS PLEIN AIR		
Joueurs de la commune		3.80 €
Joueurs hors commune		5.30 €
BIBLIOTHEQUE		
Abonnement famille de la commune		20.00 €
Abonnement famille hors commune		25.00 €
Abonnement adulte de la commune		15.00 €
Abonnement adulte hors commune		20.00 €
Abonnement enfant de la commune		3.00 €
Abonnement enfant hors commune		3.00 €
Abonnement maisons de retraite et de convalescence		150.00 €
DROIT DE PESAGE – Avenue des Ecoles		
Pesée unique (véhicule + remorque)		8.00 €
Pesée + Tare (véhicule + remorque)		10.00 €
DROIT DE PESAGE – Marché aux bestiaux		
Veau, bovin, équidé, porc (par tête de bétail)		2.50 €
Pesage hors marché (par tête de bétail)		4.00 € (avec un plafond de 20 €)
DROIT DE PESAGE ET DE PLACE OVINS		
De 1 à 5		2.00 €
De 6 à 10		3.00 €
De 11 à 15		4.50 €
Plus de 16		6.00 €
DROIT DE PLACE – Marché aux bestiaux		
Veau, bovin, équidé, porc (par tête de bétail)		1.00 €
DROIT DE PLACE – Marché forain		
Forains – prix de base minimum		2.00 €
Le mètre linéaire pour étalage forain		0.50 €
Forfait BEAUMEL Primeur (par jour)		6.00 €
Primeurs ou forains – Dimanche (par jour)		2.00 €
Forfait VARRAUD Fromager (pour l'année)		200.00 €
Forfait FARGEAU Poissonnier (pour l'année)		200.00 €
Forfait camions ambulants pizzas		200.00 €
Forfait CHANAL Cycles (pour l'année)		90.00 €
Forfait camion outillage (pour l'année)		50.00 €
Cirque, spectacle (par représentation)		30.00 €
DROIT DE PLACE – Marché de Noël		
Par emplacement		8.00 €
DROIT DE PLACE – Marché de producteurs		

Par emplacement pour juillet et août	25.00 €
DROIT DE PLACE – Fête Foraine	
Auto-tamponneuses CHABANON	125.00 €
Manège enfants ROSSI	55.00 €
Stand de tir BENONIE	15.00 €
Stand de tir ROSSI	30.00 €
Stand de jeux	17.00 €
Stand de frites	30.00 €
BORNE AIRE DE CAMPING-CARS	
Droit de remplissage d'eau potable – pour 5 minutes	2.00 €
CIMETIERE	
Concession collective (2.5 m X 2.9 m) - cimetière C 1 – 50 ans	600.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C 1 – 50 ans	500.00 €
Concession individuelle (1.4 m X 2.9 m)- cimetière C 1– 50 ans	300.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 1 – 50 ans	250.00 €
Concession collective (2.5 m X 2.9 m) - cimetière C 2 –50 ans	700.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C 2 – 50 ans	500.00 €
Concession individuelle (1.4 m X 2.9 m) - cimetière C 2 – 50 ans	350.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 2 – 50 ans	250.00 €
Concession collective (2.5 m X 2.9 m) – cimetière C 3 – 50 ans	800.00 €
Renouvellement concession collective – cimetière C 3 – 50 ans	500.00 €
Concession individuelle (1.4 m X 2.9 m) – cimetière C 3 – 50 ans	400.00 €
Renouvellement concession individuelle – cimetière C 3 – 50 ans	250.00 €
Columbarium (1 niche de 4 places) – 50 ans	1600.00 €
Renouvellement case columbarium – 50 ans	800.00 €

Après délibération et vote, le Conseil approuve à l'unanimité les tarifs présentés.

Avenant au règlement du cimetière : Madame Gérentes indique qu'il serait souhaitable de rajouter deux mentions sur le règlement du cimetière communal :

- Lors de la construction des caveaux sur les terrains concédés, un espace cimenté de 30 centimètres devra être conservé entre chaque concession
- Les plaques installées sur les cases du columbarium devront être identiques au modèle déjà existant.

Après délibération et vote, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les modifications présentées et autorise Mr le Maire à signer l'avenant au règlement du cimetière.

Madame GERENTES indique que les travaux de remise en état du champ commun de l'ancien cimetière ont été réalisés et que cet aménagement a permis la création de 5 nouvelles concessions qui pourront être mises en vente.

Vente du bâtiment « Les matériaux de la Gazeille » – modification de la délibération : Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il y a lieu de modifier la délibération prise pour la vente du bâtiment précédemment occupés par Les matériaux de la Gazeille. En effet, la mise à disposition gracieuse du sous-sol à la commune ne devra pas être indiquée dans l'acte de vente car elle impliquerait la création d'une copropriété. Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité de supprimer cet élément dans la délibération prise en date du 25 février 2016.

Mise à disposition du sous-sol du bâtiment 'Les Matériaux de la Gazeille' : Monsieur le Maire indique que pour que la commune puisse continuer à avoir l'usage à titre gratuit de ce sous-sol, il est nécessaire de mettre en place un commodat ou prêt à usage au titre des articles 1875 et suivants du Code Civil. Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la signature d'un contrat de prêt à usage avec Mr TOURNIER.

Questions diverses :

Remplacement du Conseiller démissionnaire : Monsieur le Maire rappelle au Conseil que Mr MARCON avait refusé pour des raisons personnelles le poste de conseiller suite à la démission de Madame Guezo. Il

informe le Conseil que Mme FOURNEL accepte ce nouveau poste et sera donc présente à compter de la prochaine séance.

Délégation de service public – gîte communal : Monsieur le Maire informe le Conseil que la procédure de mise en délégation de service public du gîte communal est restée infructueuse à la date de réception des offres. Il reste cependant en attente de la réponse d'une personne intéressée qui n'a pu rendre l'offre dans les temps pour des raisons personnelles.

Lotissement communal Paul Séjourné : Mr le Maire informe le Conseil que deux lots du lotissement communal ont été vendus, qu'un troisième a été réservé, et que deux autres lots pourraient l'être dans les semaines à venir.

Travaux de la rue centrale : Mr le Maire indique que les travaux d'aménagement de la rue centrale ont été retardés en raison des intempéries et de difficultés rencontrées sur le terrain.

Travaux chaufferie de la salle des fêtes : Mr le Maire indique que des travaux supplémentaires de mise en sécurité ont dû être réalisés à la chaufferie de la Salle des Fêtes, en accord avec les préconisations de l'étude technique réalisée. Il précise également qu'une offre a été faite pour le rachat de l'ancienne chaudière qui avait été mise en vente sur internet.

Travaux voiries communales : Mr PANNEFIEU indique que les travaux de reprise d'accotements ont été faits par l'entreprise EYRAUD et qu'un problème de décollement de l'enduit doit être réglé sur la route de la Queuille.

Projet Chaufferie centrale : Mr le Maire rappelle au Conseil qu'une étude avait été réalisée en 2009 pour envisager la création d'une chaufferie centrale au bois devant alimenter les bâtiments communaux situés sur avenue des écoles (salle des fêtes, gymnase, boulodrome, école primaire et entreprises). La commune n'avait pas donné suite alors car le partenaire pressenti avait rencontré des difficultés financières. Il indique que certains projets ont été menés à bien dans d'autres communes par des investisseurs privés qui revendent ensuite l'énergie produite aux collectivités à des tarifs très intéressants. La première chaufferie réalisée dans les bâtiments conventuels ayant donné satisfaction, tout comme le réseau local d'approvisionnement en plaquettes de bois, il propose de remettre le projet évoqué à l'ordre du jour du prochain conseil. L'étude réalisée sera transmise aux conseillers pour information.

Mutuelles de groupe : Mr ROCHE informe le Conseil que certaines communes proposent aux personnes qui le souhaitent une mutuelle à coût modéré. Il suggère d'étudier cette question. Mr NICOLAS indique que cette opération n'a pas rencontré le succès escompté, et rappelle que la plupart des personnes ont droit soit à la CMU, soit à une aide pour souscrire une complémentaire santé. Le Conseil décide de mettre un article dans le prochain bulletin communal au sujet des aides possibles en matière de mutuelle, en s'appuyant sur un document transmis par Mr NICOLAS.

Problème de trop-plein – Le Moulin de Savin : Mr NICOLAS évoque un problème de rejet anormal d'eaux usées au niveau du Moulin de Savin. Ce problème apparemment consécutif aux travaux réalisés sur un déversoir d'orage sera évoqué en réunion de chantier.

Dates diverses :

- **Journée de convivialité des aînés ruraux le mardi 29 novembre en mairie**
- **Marché de Noël le dimanche 4 décembre**

Prochain Conseil le jeudi 15 décembre 2016 à 20 heures

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 10 minutes.